

Marck-en-Calaisis, le 09 Avril 2025



Nous invitons l'ensemble des agents du groupement Ouest ayant postulé aux avis de postes de sergent à vérifier que leur dossier de candidature ait bien été réceptionné par le service des Ressources Humaines.

En raison de graves lacunes dans la gestion administrative, le Syndicat SUD a été contraint d'intervenir auprès des Ressources Humaines afin de veiller au respect des droits auxquels ces agents auraient dû être éligibles dans la transmission de leur dossier. Bien que les responsables des Centres d'Incendie et de Secours (CIS) se soient employés avec diligence à transmettre les candidatures dans les délais impartis, il apparaît que le Groupement Ouest ait fait preuve d'une négligence regrettable, omettant de transmettre lesdites candidatures aux services compétents. Hélas, ce constat accablant ne relève nullement de l'exagération, mais bien d'une vérité éclatante, témoignant des insuffisances notoires de ce groupement.

Depuis de nombreuses années, divers dysfonctionnements majeurs ont été dénoncés, tant sur le plan organisationnel qu'au niveau des relations humaines. Il serait désormais opportun et urgent de tirer des conclusions sans équivoque et de prendre les mesures nécessaires pour restaurer la qualité et l'efficacité du Groupement Ouest.

Par ailleurs, dans le contexte des enquêtes administratives en cours portant sur le baromètre des discriminations, il semble pertinent de suggérer l'instauration d'études approfondies visant à évaluer la qualité du service rendu par certains cadres.

*« Celui qui se bat peut perdre, celui qui ne se bat pas a déjà tout perdu »*